

N°54

Objet :

**MARCHE FORAIN DU
CENTRE-VILLE -
DEDOMMAGEMENT
EXCEPTIONNEL DES
COMMERÇANTS ABONNES**

Rapporteur :

M. Abdelyamin DERRADJI

Date de la Séance :

3 JUIN 2026

Date de la Convocation :

28 MAI 2026

**Date d'affichage de la
convocation :**

28 MAI 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 3 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Camille VAUR, Patrick METOIS, Katell LANDIER, Thierry HERRMANN, Céline CHASSIN, Baptiste KHUN, Abdelyamin DERRADJI, Sarah SABOURIN, Jean-François DEMAREZ, **Maire-Adjoints,**

Evelyne BEAUDICHON, Jacques TANGUY, Romain LASSERRE, **Conseillers Municipaux Délégués,**

Yves FUZET, Gisèle BLANC, Martin DESSAIGNES, Fatiha YAHIAOUI, Marie-Ange BONINE, Abdelkader ZYAN, Valentin GUILLAUME, Maeva CRUZ, Theanmolée ARUNAKIRIDAS, Laëtitia FARHAT-BERNARD, Grégory SANCHEZ, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD, Carlos LOPES, Catherine SCAGNI, Ingrid ROUSSEL, **Conseillers Municipaux.**

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Annie DEBRAY-GYRARD	pouvoir à	Jacques TANGUY
Suzanne JAUNET	pouvoir à	François DAZELLE
Roger TENNEREL	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Clarisse BONARO	pouvoir à	Gisèle BLANC
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY
Mourad MERGUI	pouvoir à	Carlos LOPES

Etaient absents :

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 29

Membres représentés : 06

Membres absents : 00

VOTE :

UNANIMITE

Secrétaire de séance : Evelyne BEAUDICHON

CONSEIL MUNICIPAL DU 03/06/2026

N°54

OBJET : MARCHÉ FORAIN DU CENTRE-VILLE - DEDOMMAGEMENT EXCEPTIONNEL DES COMMERÇANTS ABONNES

Rapporteur : M. Abdelyamin DERRADJI

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L1411-1 et suivants,

VU le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du marché forain du centre-ville conclu avec la société Les Fils de Madame Géraud,

VU l'intérêt général attaché à cet événement et les contraintes de sécurité et d'occupation du domaine public qu'il a entraînées,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Services à la population du 26/05/2026

Considérant que la Ville a accueilli le lancement de la course cycliste Paris–Nice 2026,

Considérant que la séance du marché forain du centre-ville prévue le samedi 7 mars 2026 a été annulée à titre exceptionnel en raison de l'organisation du lancement de la course,

Considérant que cette annulation, indépendante de la volonté des commerçants abonnés, a généré un préjudice économique pour ces derniers,

Considérant qu'il apparaît équitable d'accorder un dédommagement exceptionnel aux commerçants abonnés sous la forme de deux semaines de gratuité de droits de place,

Considérant que cette mesure entraîne un impact financier pour le délégataire, lequel doit être compensé par la Ville dans le respect de l'équilibre économique de la délégation de service public,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe d'un dédommagement exceptionnel des commerçants abonnés du marché forain du centre-ville sous la forme de deux semaines de gratuité de droits de place, en compensation de l'annulation de la séance du samedi 7 mars 2026.

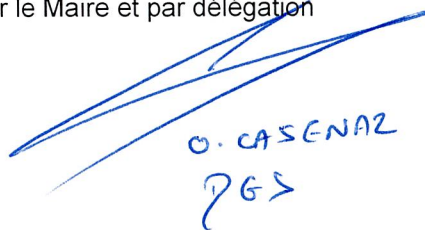
ARTICLE 2 : APPROUVE la compensation financière correspondante au profit du délégataire *Les Fils de Madame Géraud*, pour un montant estimé à 1 605,96 € HT, dans les conditions prévues par la délégation de service public.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Achères, le 3 juin 2026

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le 12/06/2026
Pour le Maire et par délégation


O. CASENAZ
P.G.S.

Pour extrait conforme,

Le Maire

François DAZELLE

